

Ordered,—That the Chairman report to the House Votes 5 and 10 of the Main Estimates, under Parliament for the fiscal year ending March 31, 1977.

At 5:35 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre des crédits 5 et 10 du Budget principal sous la rubrique Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

A 17 h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Malcolm Jack
Clerk of the Committee